

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 23.02.2016	Heure 10h36	Numéro	Département(s) DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État	Lié à :(obligatoire) ad 16.115
Titre : Amendement à la motion du groupe socialiste 16.115, du 18 février 2016: "Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture": une opacité d'un autre siècle	
Contenu : 1 ^{er} paragraphe: <i>supprimer</i> . 2 ^e paragraphe: <i>suppression de : En ce sens, (Suite inchangée.)</i>	
Motivation (facultatif) : En l'état, la motion déposée est jugée irrecevable par le Conseil d'État. En ce sens, il s'y oppose. Il pourrait par contre entrer en matière si l'amendement qu'il propose est accepté par le Grand Conseil.	

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :